



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles
de l'Île-de-France

La directrice régionale
des affaires culturelles d'Île-de-France

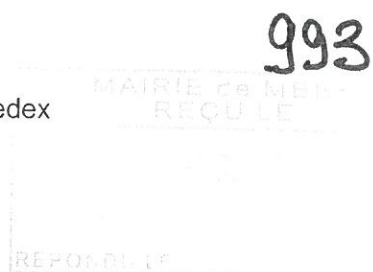
à

Affaire suivie par : Bertrand TRIBOULOT
Service : Service régional de l'archéologie
Tél. : 01.56.06.51.85
courriel : bertrand.triboulot@culture.gouv.fr

Monsieur le Directeur départemental
des territoires
35, rue des Noailles
BP 1115
78011 VERSAILLES Cedex

Ref : SRA/2018- 337
P. J. : Carte des zones archéologiques

Paris, le 11 avril 2018



Objet : élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de MERE (78)

P.J. : Carte IGN + cadastre au 1/25 000^e avec report des zones de sensibilité archéologique

Par courrier, reçu au Service régional de l'archéologie le 5 décembre 2016, vous m'avez interrogé sur l'existence de sites archéologiques à Méré (Yvelines), en vue de l'élaboration du PLU.

Lors de l'élaboration de ce P.L.U., il sera nécessaire d'indiquer dans le rapport de présentation la présence de zones de sensibilité archéologique sur le territoire de la commune et leur inscription dans les documents graphiques du P.L.U. en application de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme. Ces zones en l'état actuel de nos connaissances scientifiques et de l'inventaire dit « Carte archéologique nationale » sont représentés sur la carte jointe en annexe.

Cependant, j'attire votre attention sur le fait que cet élément de réponse ne reflète qu'un état actuel de la recherche, et ne présume en rien de l'absence de vestiges dans une zone n'ayant pas encore fait l'objet de reconnaissances archéologiques.

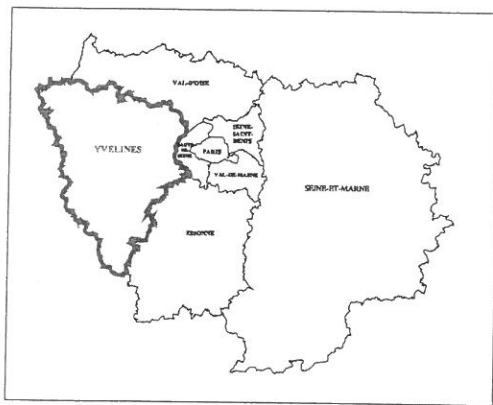
D'autre part, l'article R.523-1 du Code du Patrimoine, stipule que *"Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations d'aménagement."*

Dans ce but, il appartient au service instructeur d'une demande d'aménagement de saisir le préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles / Service régional de l'archéologie) en transmettant un descriptif complet des travaux projetés. Le préfet de région pourra alors édicter les prescriptions nécessaires, à savoir la réalisation d'un diagnostic archéologique, suivi d'une fouille éventuelle, ou bien la conservation du site.

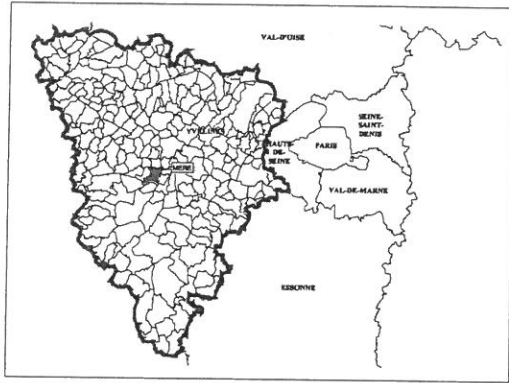
MÉRÉ 78 389 – ZONES N DU PLU

- 3209 – Bourg médiéval : Occupations depuis l'âge du Bronze jusqu'à l'époque contemporaine
- 3210 – Au nord des Graviers / le long du Chemin de Grande randonnée 1 : Occupation néolithique
- 3211 – Les Prés de Mimomé / Le Petit Noyer : Occupations gallo-romaine et du haut Moyen Âge
- 3212 – La Maison Rouge : Ferme d'époque Moderne
- 3213 – La Fossette : Occupation d'époque indéterminée
- 3214 – « Poste Electrique » : Occupation protohistorique
- 3215 – Ferme de ménil Piquet et ses abords : Ferme d'époque Moderne
- 3216 – Les Garennes de bardelles : Occupation d'époque indéterminée
- 3217 – « Chemin d'Orléans » / RD76 : Voie antique / médiévale / Moderne
- 3218 – « Voie Antique » / RD 12 : Voie antique / médiévale / Moderne

ILE-DE-FRANCE



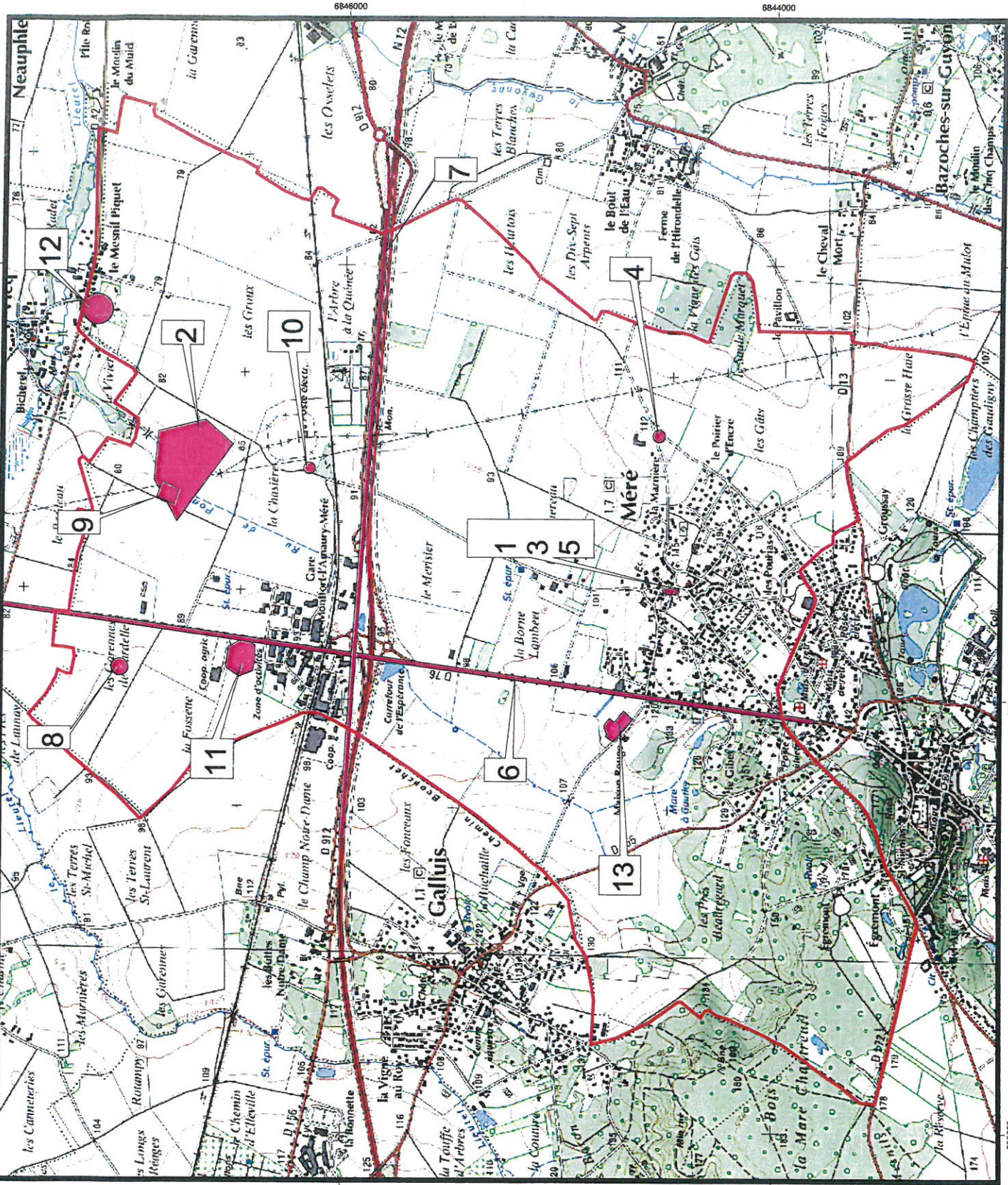
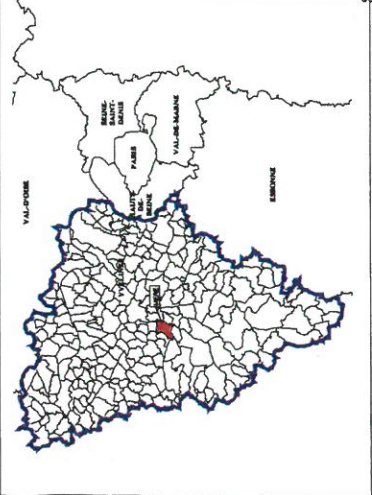
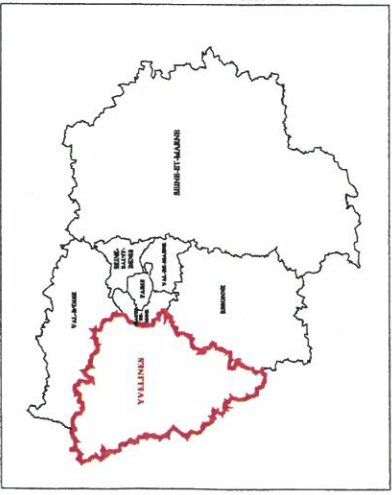
Commune de : MERE - 78.389



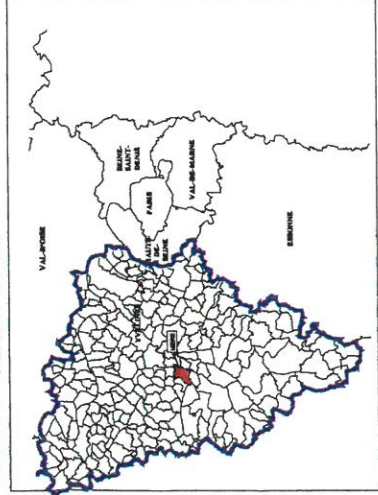
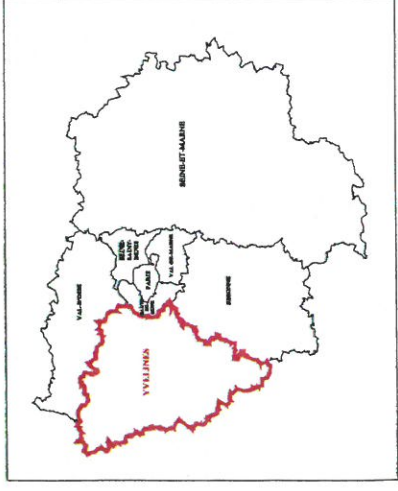
Document d'urbanisme
annexé au
Plan Local d'Urbanisme



Numéro de l'EA	LISTE D'ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES
78 389 0001	4387 / 78 389 0001 / MERE / / Ancien cimetière de Méré / occupation / Age du bronze moyen
78 389 0002	1077 / 78 389 0002 / MERE / Les Prés de Mimomé / Le Petit Noyer / Les Prés de Minomé / Le Petit Noyer / habitat ? / Bas-empire ?
78 389 0003	4388 / 78 389 0003 / MERE / Eglise Saint-Denis / / église / Moyen-âge classique - Epoque moderne
78 389 0004	16958 / 78 389 0004 / MERE / Au nord des Gravieres / le long du Chemin de Grande Randonnée 1 / occupation ? / Néolithique
78 389 0005	4390 / 78 389 0005 / MERE / Prés de l'église Saint Denis / Ancien cimetière / cimetière / Haut moyen-âge
78 389 0006	4391 / 78 389 0006 / MERE / "Chemin d'Orléans" / RD 76 / voie / Gallo-romain
78 389 0007	4392 / 78 389 0007 / MERE / Ancienne voie antique / RN 12 / voie / Gallo-romain
78 389 0008	16955 / 78 389 0008 / MERE / Les Garennes de Bardelles / Les Garennes de Bardelles / Epoque indéterminée / enclos
78 389 0009	7029 / 78 389 0009 / MERE / Les Pré de Minomé / Les Pré de Minomé / occupation / Haut moyen-âge
78 389 0010	16956 / 78 389 0010 / MERE / -Poste électrique / / habitat / Age du bronze - Age du fer ?
78 389 0011	16957 / 78 389 0011 / MERE / La Fossette / La Fossette / occupation / Epoque indéterminée
78 389 0012	16960 / 78 389 0012 / MERE / Ferme du Ménil Piquet / / ferme / Epoque moderne ?
78 389 0013	16959 / 78 389 0013 / MERE / "La Maison Rouge" / / ferme / Epoque moderne



MERE 78389
Emprises des entités



Légende

 Limites administratives : * Sources : I.G.N. BD Cartho (2000) *
 Emprises des entités

